

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2004

LE 10 SEPTEMBRE 2004, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme HERPIN-POULENAT, Mme SAINT-DENIS, M. HELLOT, M. RAGUENEAU, M. CHOFFE, M. GARDIE, Mme BARBIER, M. LELEU, Mme ANDRIEU, M. AMEDRO

EXCUSES : Mme PAGE, M. PAILLAT

PROCURATIONS :

M. CHAMBRION donne procuration à M. CHOFFE

Mme RUBIN-GENEVRAJ donne procuration à Mme ANDRIEU

M. COTILLON donne procuration à Mme HERPIN-POULENAT

SECRETARE : Mademoiselle BARBIER

date de convocation : 03/09/2004

Nombre de conseillers

en exercice : 15

date d'affichage : 03/09/2004

Présents : 10

Votants : 13

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité et signé.

### **1 - DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire explique au Conseil municipal que des virements de crédits sont nécessaires pour l'investissement, sur certains comptes aux imputations erronées, pour le fonctionnement, pour alimenter certains articles.

#### INVESTISSEMENT

##### Prélèvement sur article

Travaux Mairie	2313-148	- 6 356 €
Canotage	2315-152	- 25 300 €
Bornes bords de Seine	2152-147	- 9 000 €
Cimetière	2116-147	- 16 033 €
Photocopieur	21758	- 2 544 €
		- 59 233 €

##### Virement sur article

Photocopieur	2157	+ 2 544 €
Voiture	2182	+ 4 000 €
Cimetière	2216	+ 16 033 €
Fresque	2318-130	+ 5 200 €
Voirie	2152	+ 4 000 €
Matériel technique	2315	+ 27 456 €
		+ 59 233 €
		+ 59 233 €

#### FONCTIONNEMENT

Prélèvement sur article

Entretien bâtiments	61522	- 2 284 €
Entretien voies et réseaux	61523	<u>- 2 350 €</u>
		- 4 634 €

Virement sur article

Relais cartable	6554	+ 3 850 €
Subvention ACVV		+ 150 €
Football		<u>+ 634 €</u>
		+ 4 634 €

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

## **2 - FRAIS D'ELECTIONS**

Afin d'indemniser le personnel administratif de la mairie pour son travail lors des élections cantonales et régionales, Madame le Maire propose qu'une partie du montant attribué par la préfecture à la mairie soit redistribuée entre les deux agents proportionnellement au temps passé pour ces élections, soit 193 € pour Mme Humbert-Labeaumaz et 60 € pour Mme Beguin.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

## **3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS**

L'association du tennis de Vétheuil a demandé auprès de sociétés spécialisées des devis pour la réparation ou la rénovation complète des courts de tennis, qui sont en très mauvais état.

Le débat s'engage entre les conseillers quant au choix des devis. Il en ressort qu'une rénovation complète serait plus appropriée. La société Supersol propose une meilleure qualité de travail que les autres entreprises. Des subventions de 45% du montant HT de ce type de travaux sont proposées par le Conseil général.

Le coût d'une rénovation complète s'élève à 40 968.75 € HT

La subvention du Conseil général s'élèverait à 45% soit 18 436 €

Reste à la charge de la commune 22 533 €

Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Conseil général et auprès d'autres organismes et que l'association du tennis de Vétheuil fasse de son côté les démarches nécessaires pour obtenir certaines autres subventions (Fond National de Développement par le Sport)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **4 - CONVENTION ABRIS BUS**

Le Conseil général ayant installé sur la commune de Vétheuil des abris bus, Madame le Maire demande que le Conseil municipal l'autorise à signer avec le Département la convention de mise à disposition d'abris bus.

Le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention.

## **5 - REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Madame le Maire propose que les familles qui n'ont pu bénéficier de la participation communale de 38 € pour diverses raisons (retard de dossier, étudiants post Bac, apprentis...), soient remboursées de ce montant de 38 € par mandat administratif.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **6 - REACTUALISATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil général a décidé en 2003 (Année du 20<sup>ème</sup> anniversaire des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée) d'entreprendre la réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée. Ce Plan concerne les sentiers pédestres et équestres ; il a été adopté par délibération de l'assemblée départementale le 23 février 1996 après consultation des Communes.

Le document qui est présenté comporte les itinéraires retenus en 1996 auxquels s'ajoutent des projets d'itinéraires complémentaires dont ceux du plan de circulation douce du Conseil général.

Vu le dossier présenté, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **EMET** un avis favorable à ce Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**DEMANDE** à ce que les chemins suivants : CR 36, CR 35 : Sente Fouillard et Sente des Croiselles, CR 37 : Sente Flamand, CR 33 : de Vétheuil à Fontenay-Saint-Père (prolongement du Chemin aux Vaches) soient inscrits dans le Plan.

### **PREND L'ENGAGEMENT :**

De ne pas aliéner les chemins ruraux proposés, de garantir leur continuité. Si l'aliénation d'une partie de ces chemins se révélait nécessaire, d'empêcher leur interruption par clôture.

D'accepter un éventuel balisage ou le petit entretien après concertation avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CODERANDO 95 *CDLPA*).

De participer au financement des travaux de remise en état des chemins rendus impraticables à la randonnée réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale sur la base d'une convention particulière à intervenir entre la commune et le Conseil général.

Cette participation s'élèvera à 10% si notre commune est reconnue comme petite commune non favorisée fiscalement en vertu de la délibération du Conseil général qui en dresse annuellement la liste ou à 20% dans le cas contraire.

## **7 - ADHESION AU SYNDICAT DE GESTION DE LA FOURRIERE DU VAL D'OISE**

Madame le Maire explique qu'à la suite de différents problèmes rencontrés avec les sociétés de refuge pour animaux errants (manque de place, difficultés de capture etc...), l'Union des Maires du Val d'Oise et le Conseil général proposent la création d'un syndicat départemental chargé de la construction et de la gestion d'une fourrière ainsi que de la capture des animaux.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à ce syndicat.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le principe de l'adhésion.

## **8 - PLU DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE**

La commune de Saint-Martin-la-Garenne commençant la révision de son P.L.U., Madame le Maire de la commune de Vétheuil peut être consultée lors de l'élaboration de celui-ci.

Conformément aux articles L.121-4, L.123-8, et R.123-16 du Code de l'Urbanisme, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'être consulté au cours de l'élaboration du projet du P.L.U. de Saint-Martin-La-Garenne.

Le Conseil municipal accepte d'être consulté à l'unanimité.

### **9 - RETRAIT DES COMMUNES DU S.I.T.E.V.**

La demande de retrait des communes de Cormeilles-en-Vexin, et de Saint-Clair- sur- Epte, acceptée par le syndicat et présentée par son président, est acceptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1 - UVEAU REGLEMENT DE LA CANTINE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du changement de traiteur de la cantine. La société Yvelines Restauration a été choisie.

Les parents souhaitant un règlement plus souple des repas, les tickets de cantine sont supprimés. Désormais, les commandes de repas se font en Mairie jusqu'au jeudi 12h pour la semaine suivante. Les familles recevront une facture mensuelle du nombre de repas commandés et/ou servis.

### **10.2 - PERMANENCES DE LA GENDARMERIE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la prochaine fermeture de la gendarmerie de Chaussy.

Une permanence administrative sera assurée en Mairie de Vétheuil les jours suivants à partir du 4 septembre 2004 :

Lundi	de 10h à 12h
Mardi	de 15h à 17h
Jeudi	de 10h à 12h
Vendredi	de 10h à 12h
Samedi	de 15h à 17h

### **10.3 - INFORMATION A.D.S.L.**

Une réunion publique d'information est prévue le 15/10/2004 à 20h30 au Foyer Rural de Vétheuil.

### **10.4 - REUNION DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire convie les associations de Vétheuil à une réunion le 24/10/2004 à 20h30 en Mairie de Vétheuil.

Pour information, deux panneaux d'affichage seront mis à la disposition des associations de Vétheuil.

### **10.5 - SMIRTOM**

Le SMIRTOM fait part des problèmes rencontrés avec ses camions lors des ramassages des déchets : des arbres ou divers végétaux dépassant de certaines propriétés gêne le passage de ces véhicules.

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés afin qu'ils procèdent très rapidement à l'élagage de leurs végétaux, faute de quoi la commune fera élaguer à leurs frais.

### **10.6 - INTERCOMMUNALITE**

Suite à la réunion du 09/09/2004 il apparaît que les sujets liés à la petite enfance seraient susceptibles d'intéresser plusieurs communes.

#### **10.7 - REUNION DES JEUNES DE VETHEUIL**

Le 7 septembre dernier une réunion pour les jeunes de Vétheuil avait lieu au Foyer Rural. Le but de cette réunion était que les jeunes puissent exprimer leurs demandes sur des activités, sorties ou autres. Hip-hop, patinoire, City Stade, ont été citées par les jeunes.

Le prêt d'une salle, (éventuellement dans l'ancien atelier de dessin, au presbytère) afin que les jeunes puissent se retrouver, a été proposé par la commune, sous certaines conditions : gestion, règlement de la salle etc.

#### **10-8 CHEMIN AUX VACHES**

Des administrés de la commune de Vienne-en-Arthies empruntent régulièrement le chemin aux Vaches situé sur la commune de Vétheuil pour accéder à leurs domiciles. Ce chemin étant en très mauvais état, les administrés et la commune de Vienne-en-Arthies souhaiteraient que la commune de Vétheuil procède aux travaux nécessaires pour rendre plus praticable cette voie.

Certains conseillers s'opposent fermement à ce que cet accès soit rendu plus facile. Il est rappelé que la commune de Vétheuil n'a pas été consultée lorsque les permis de construire ou déclarations de travaux ont été accordés, par ailleurs, le chemin aux Vaches est interdit à la circulation des véhicules motorisés et réservé aux promeneurs (pédestres, équestres). Le coût qu'entraîneraient ces travaux ne semble pas justifié, du fait que ces administrés ont un accès correct du côté de leur commune.

Le dossier a été étudié par la commission voirie qui rendra ses conclusions ultérieurement.